

Conseil Communautaire
Séance du 30 Juin 2022

**Délibération Conseil Communautaire N° 2022 06 049 : Ressources Humaines –
Plan d’actions égalité femmes/hommes 2022-2025**

L’an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à LoirCoWork - Maison de l’Economie et de l’Innovation Ruillé sur Loir (Loir en Vallée), sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 23/06/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	9	Votants	38
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Alain GUILLOIS M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; M. Alain MORANÇAIS M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Catherine TRAPPLER ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
François OLIVIER	Philippe TOURNADRE
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
aire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Sabrina RAPPART	Sabrina DUCHESNE
arie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Fabienne PINÇON	Jean-Michel CHIQUET
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIER
Myriam MARTINEAU	Agnès VERDIER
Gérard RICHARD	Excusé

A été nommée secrétaire de séance : Monique GAULTIER

Y assistaient également :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 06/07/2022

M. le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2012-347 du 2 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'accord du 30/11/2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, l'article 6 septies de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, qui introduit et institue le principe de l'élaboration et de mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Considérant qu'il y a lieu de présenter un plan d'actions visant à :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,

- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,

- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,

- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions ont été précisées par décret n°2020-528 du 4 mai 2020.

Vu le rapport égalité femmes/hommes présenté au titre de l'année 2021,

Monsieur le Président soumet le projet de plan d'actions établi en faveur de l'égalité femmes/hommes 2022-2025. Ce plan d'actions fera l'objet d'une saisine du Comité Technique le 4 juillet 2022.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de plan d'actions égalité femmes/hommes 2022-2025 présenté ;
- Précise qu'il pourra être mis en œuvre à partir de la date de l'avis favorable du Comité Technique programmé en Juillet ;
- Précise que le plan d'actions pourra faire l'objet d'actualisations ultérieures en fonction des modifications et/ou ajustements proposés par le comité technique ;
- Mandate M. le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

